

20^{ème} RALLYE NATIONAL DULARAGNAIS

31 mai au 2 juin 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes. Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.

PROGRAMME – HORAIRES

Programme avant le rallye

| |
|-----------------------------------------------------------------|
| Lundi 1 ^{er} avril 2019 |
| Parution du règlement Ouverture des engagements |
| Lundi 20 mai 2019 (Minuit) |
| Clôture des engagements |
| Samedi 25 mai 2019 |
| Parution du road-book A retirer au Café de la Gare à Laragne |
| Samedi 25 mai – Dimanche 26 mai – Vendredi 31 mai 2019 |
| Reconnaisances de 8h à 20h |

Programme pendant le rallye

| Vendredi 31 mai 2019 | | |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 14h – 21h | Vérifications administratives | ZA du Plan – Larnagne |
| 14h15 – 21h15 | Vérifications techniques | Place des Aires – Larnagne |
| 15h – 19h | Shakedown | |
| 14h15 | Mise en place du parc de départ | Place des Aires - Larnagne |
| 20h30 | 1^{ère} réunion des commissaires sportifs | Gymnase - Larnagne |
| 22h | Publication des équipages admis au départ de la 1^{ère} étape Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape | Place des Aires - Larnagne |

| Samedi 1^{er} juin 2019 | | |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 8h | Départ de la 1^{ère} étape | Place des Aires - Larnagne |
| 18h50 | Arrivée de la 1^{ère} étape | Place des Aires - Larnagne |
| 21h | Publication des résultats de la 1^{ère} étape Publication des heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape | Place des Aires - Larnagne |

| Dimanche 2 juin 2019 | | |
|-----------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|
| 8h | Départ de la 2^{ème} étape | Place des Aires - Larnagne |
| 13h10 | Arrivée du rallye | Place des Aires - Larnagne |
| | Vérifications finales éventuelles | Garage Audibert - Larnagne |
| 15h | Publication des résultats du rallye | Place des Aires – Larnagne |
| 16h | Remise des prix | Place des Aires - Larnagne |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes organise les 31 mai-1er et 2 juin 2019 en qualité d'organisateur administratif le 20^{ème} Rallye National du Laragnais.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le numéro 19 en date du 5 03 19 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 197 en date du 12 03 19.

Comité d'Organisation

Présidents : Dominique LAMY Président de l'ASA des Alpes
"Kiki" PASCAL Président de l'Auto-Sport du Laragnais

Secrétariat du Rallye : AUTO-SPORT DU LARAGNAIS
Chez Kiki PASCAL
ARZELIERS – 05300 LARAGNE

Permanence du rallye : Gymnase de LARAGNE du 31 mai 2019 à 14 h au 2 juin 2019 à 18 h.

Organisateur technique

AUTO-SPORT DU LARAGNAIS : Chez Kiki PASCAL
ARZELIERS – 05300 LARAGNE
Portable : 06.08.67.87.17

Site Internet : www.autosportdularagnais.com

Contacts : kikipascal05@wanadoo.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P.OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs

MARCELLIN Jean-Jacques Licence / Asa 2499 - 0722

Membres du Collège des Commissaires Sportifs

EYDOUX Christine Licence / Asa 8178 - 0727

ARGELES Aimé Licence / Asa 5043 - 0729

Directeur de Course

GHIGO Gérard Licence / Asa 1967 - 0729

Directeurs de Course Adjoints

COULET Christian Licence/ Asa 3650 - 0712

MAGNAN Jean Michel Licence / Asa 227785-0722

PELAT Patrick Licence / Asa 1413 - 0729

Directeur de Course Rallye 2

PICHIONI Chantal Licence / Asa 1811 - 0507

Médecin Chef

DOMERGUE Christian Licence / Asa 185261- 0722

Commissaires Techniques

FRANCOU Bertrand (Responsable) Licence / Asa 4010- 0729

LAMBERT Lismon Licence / Asa 3582 - 0726

TURPIN Dominique Licence/ Asa 119028- 0721

MAIANO Marc Licence / Asa 37395 - 0706

Commissaire Technique Rallye 2

FORESTELLO Jean-Pierre Licence / Asa 11620- 0721

Chargés des relations avec les concurrents

CHAPIN Jeannie Licence / Asa 8999- 0729

GAUTHIER Jacques Licence / Asa 35196 - 0731

Chargée des relations avec les concurrents stagiaire

BASSOTTI Elisabeth Licence / ASA 196336 - 0731

Délégué de la Ligue du Sport Automobile PACA

HAMONIC Thierry Licence / Asa 31600 -0745

Chargé des relations avec la presse

GEYMET Ludivine Licence/ Asa 253472- 0722

Nombre de postes de commissaires : voir plan de sécurité détaillé
Nombre de commissaires : voir plan de sécurité détaillé
Nombre d'ambulances : voir plan de sécurité détaillé

1.2P.ELIGIBILITE

Le Rallye National du Laragnais compte pour :
La Coupe de France des Rallyes 2019 Coefficient 3
Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA 2019.

1.3P.VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu :

A Laragne le 31 mai 2019 de 14h00 à 21h15

- Vérifications administratives de **14h à 21h** Zone Artisanale Le Plan (entrée Sud de Laragne)
 - Vérifications techniques de **14h15 à 21h15** sur la Place des Aires
- Les vérifications finales seront effectuées au Garage AUDIBERT - Agent FORD – LARAGNE.
Tarif horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au Rallye National du Laragnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **jusqu'au 20 mai 2019** minuit (le cachet de la poste faisant foi). Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'Auto-Sport du Laragnais.

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **500.00 €**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **990.00 €**.

Les concurrents désirant participer au shakedown devront rajouter à leur droit d'engagement la somme de 10.00 €.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote devront être jointes à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé,
- Au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter aux vérifications administratives, sous réserve qu'une **demande écrite** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera :

- De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- De 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3.2. PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée : Zone Artisanale Le Plan à Laragne.

Les remorques sont interdites sur la zone du parc d'assistance (voir note d'information à la fin du présent règlement).

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.1.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1P.IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mmx110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mmx110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P.DESCRPTION

Le Rallye National du Laragnais représente un parcours de **448,197 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **116,360 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.2.4 : St Jean -13,890 km
ES 3.5 : Sigoyer -14,750 km
ES 6.8 : Col de Faye - 8,485 km
ES 7.9 : Chabestan - 14,110 km

L'itinéraire figure dans l'annexe "Itinéraire".

SHAKEDOWN :

La participation à ces essais non chronométrés n'est pas obligatoire.

Ne pourront y participer que les concurrents ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront prendre le départ.

Toutefois, après accord de l'organisateur, le co-pilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

IMPORTANT :

Les concurrents font part de leur décision en cochant la case prévue sur la demande d'engagement. Toutefois, pour garder au shakedown sa valeur d'essais, il sera exceptionnellement possible de signaler sa participation à l'organisateur au plus tard le **30 mai à minuit**.

La liste des participants doit être fournie au directeur de course à l'ouverture des vérifications.

Le nombre de passages est limité à 3.

PARTICULARITE ES 7-9 CHABESTAN « ROND POINT »

En cas de non-respect de l'itinéraire (tour complet du rond-point), les concurrents seront pénalisés de 120 secondes.

6.2P.RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances autorisé dans chaque ES est de 3 passages.



Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique en pensant à préserver l'avenir du rallye. Les limitations de vitesses doivent impérativement être respectées conformément au Code de la route.

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu de **8h à 20 h les 25, 26 mai et 31 mai 2019**.

Un adhésif portant le N° de course sera distribué aux équipages lors du retrait du road-book. Cet adhésif doit **obligatoirement** être apposé sur le pare-brise avant en haut côté passager du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sera prononcée.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires Chef de poste : Chasuble orange barrée noir
- Commissaires de route : Chasuble orange
- Chronomètres : Chasuble bleue
- Directeurs d'épreuves : Chasuble rouge
- Médecin : Chasuble blanche

7.3.17P. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit (*) à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

(*) NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via le Directeur de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.3P. Dépanneuses – Abandon

Les dépanneuses mises en place par l'organisateur, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, est à la charge financière du concurrent.

En aucun cas, la responsabilité de l'organisation et/ou des services de dépannage ne sauraient être engagées lors des opérations de dépannage.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera Place des Aires à LARAGNE le dimanche **2 juin 2019 à 16h00**.

Les prix en espèces sont cumulables.

Les chèques seront envoyés à l'adresse du pilote figurant sur le bulletin d'engagement.

Les équipages qui ne se présenteront pas à la remise des prix, perdront le bénéfice de leur trophée.

| | SCRATCH | FEMININ | | CLASSE | | | | |
|------------------|---------|-----------------|--------------|----------------|----------------|----------------|------------------|---------------|
| | | 1 à 2 partantes | +2 partantes | 1 à 3 partants | 4 à 6 partants | 7 à 9 partants | 10 à 15 partants | + 15 partants |
| 1 ^{ER} | 500 € | 250 € | 250 € | 500 € | 500 € | 500 € | 500 € | 500 € |
| 2 ^{ème} | 400 € | | 150 € | | 350 € | 350 € | 350 € | 350 € |
| 3 ^{ème} | 300 € | | | | | 250 € | 250 € | 250 € |
| 4 ^{ème} | | | | | | | 150 € | 150 € |
| 5 ^{ème} | | | | | | | | 100 € |

Les classes 8W, 7K, 6K, 5K seront classées dans leur classe d'origine.

NOTE D'INFORMATION

REMORQUES

Comme chaque année, pendant toute la durée du rallye, un parking fermé, à accès réservé et gratuit, est prévu pour les remorques.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance.